

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère charaé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementale				
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :			
02/09/2019	17/09/2019	2019-8851			
I. Intitulé du projet Demande d'autorisation pour la régularisation administrative du seuil sur le ruisseau de l'Aetzegaria permettant d'alimenter le site expérimental de l'INRA à Saint-Pée-sur-Nivelle.					
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des	s) pétitionnaire(s)			
2.1 Personne physique					
Nom	Prénom				
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale PCS / SIRET 18007003910605	INRA-UPPA d'écologie comportementale et Etienne Prévost				
RCS / SIRET 1800/003910605	Forme juridique	EPST			
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet					
N° de catégorie et sous-catégorie 21. d. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker.	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a Seuil déjà existant d'une hauteur de chute de	autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)			
	4. Caractéristiques générales du projet				
Doivent être annexées au présent formul 4.1 Nature du projet, y compris les évents	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 d	u formulaire			

La station expérimentale de l'INRA se situe sur le ruisseau du Lapitxuri, affluent de la Nivelle. Cette station permet l'étude des salmonidés dans des conditions très proches des conditions naturelles, en dérivant une partie des eaux de la rivière (15% du module du Lapitxury en moyenne) et en alimentant ainsi un chenal d'observation. En période d'étiage (de juin à septembre essentiellement), elle dérive aussi l'eau de l'Aetzegaria au niveau d'un seuil de prise d'eau environ 130 m en amont du site (parcelle 207 C) pour un débit maximal de 50 l/s.

Le prélèvement sur le Lapitxuri a été autorisé par arrêté 13 mai 1980 (arrivé à échéance en 2009). Un nouveau dossier de demande d'autorisation a donc été déposé en octobre 2017 (validé au CODERST, délivrance arrêté prefectoral prévue pour septembre 2019).

Le prélèvement complémentaire sur l'Aetzegaria a fait l'objet d'un projet d'arrêté en 1987 qui n'a pas été à son terme. Le présent dossier concerne donc la régularisation administrative du seuil de l'Aetzegaria (demande d'autorisation). A noter que l'ensemble des ouvrages de prise d'eau sont déjà existants et en fonctionnement depuis plus de 30 ans.

Ce projet s'accompagnera du confortement de la prise d'eau (endomagée par les crues) et de l'aménagement d'un ouvrage de montaison afin d'améliorer la continuité écologique.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le seuil de l'Aetzegaria est utilisé par l'INRA pour l'alimentation en eau du canal expérimental, en complément du prélèvement sur le Lapitxuri pendant les périodes d'étiage.

Le seuil a fait l'objet d'un projet d'arrêté d'autorisation en 1987.

Le projet a donc pour but de régulariser le seuil d'un point de vue administratif.

Le site de l'INRA permet la recherche sur les populations de poissons migrateurs comme le saumon ou la truite et d'acquerir des connaissances dans les disciplines de l'écologie comportementale et de la biologie des populations. Ce site participe également à la formation d'étudiants et de chercheurs.

Le prélèvement complémentaire est donc important puisqu'il permet de maintenir certaines expérimentations y compris en étiage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Des travaux seront réalisés sur le cours d'eau de l'Aetzegaria, au niveau du barrage existant en amont du site expérimental de l'INRA. Ils consiteront en :

- l'aménagement des ouvrages de franchissement piscicole
- la remise en état de la prise d'eau

Les travaux s'étendront sur une surface de l'ordre de 100 m2. Les travaux sont prévus sur 2 mois en étiage. Deux batardeaux seront positionnés en amont et en aval du barrage pour travailler en à-sec et éviter ainsi tout risque de pollution à la laitance de béton.

Le démarrage des travaux sera soumis à validation par la DDTM après examen du dossier de demande d'autorisation de travaux (fourni en annexe) qui décrit les incidences des travaux et propose des mesures pour éviter, réduire et compenser ces incidences

Les travaux seront donc sans impact sur le milieu.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le barrage situé sur l'Aetzegaria permettra d'alimenter de façon complémentaire (selon les besoins entre juin et octobre), le site expérimental de l'INRA. Les eaux seront dérivées au niveau du seuil, sur la parcelle 207 C, et seront restituées 150 m (parcelle 142 C) en aval après avoir alimenté le chenal d'étude des poissons (restitution dans le Lapitxuri).

Le débit prélevé sera au maximum de 50 l/s (module 117 l/s). Le débit réservé sera de 20 l/s soit 17 % du module et permettra l'alimentation de l'ouvrage de montaison.

Par ailleurs, la rive gauche de l'Aetzegaria, sur laquelle est prévue l'implantation de la passe à poissons, est propriété de l'Espagne. Le projet sera donc si possible validé par la comission franco-espagnole avant acceptation administrative.

La décision de l'autorité environnemer Le projet est soumis à autorisation au titi Le site a fait l'objet d'un projet d'autorisa	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou serantale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisare de l'article R.214-1 du code de l'environnement tion pour la construction du barrage et le prélève arrage pour alimenter un établissement de piscicus Atlantiques).	ation(s). ment d'eau sur l'Aetzegaria en 1987
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale de l'opération - préciser le	
Surface de la zone de travaux Hauteur du barrage Longueur du tronçon court circuité Débit réservé	urs caractéristiques	Valeur(s) 100 m2 0,98 m 150 m 20 l/s = 17 % du module
4.6 Localisation du projet		W de Constitution of the C
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 01 ° 28	3 · 56 · 44 Lat. 43 · 16 · 54 · 41
Lieu dit Arotzenborda sur la commune d'Aihnoa Seuil de prise d'eau situé sur la parcelle 207C		_'"_ Lat ° ' " _ _'"_ Lat ° ' " _
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	gnez à votre demande les annexes n° 2 à d n d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	Oui Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement le différentes composantes de votre pro indiquez à quelle date il a été autoris	ojet et	

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		®	En bordure de la Zone ZNIEFF continentale de type II, montagnes et vallées des Aldudes, massifs de Mondarrain et de l'Artzamendi. Identifiant national : 720009373
En zone de montagne ?	®		Classe 1 : Haute et moyenne montagne résidentielle et touristique pour la commune Ainhoa (64014)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		0	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	O	0	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		©	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		©	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		0	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		©	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	(1)		PPRn Inondation: Bassin de la Nivelle: approuvé le 13 août 2013 http://macommune.prim.net/d_commune.php?insee=64014 PPRn Mouvement de terrain: non PPR avalanche: non PPR submersion marine: non PPRT: barrage Zone de sismiscité 4
Dans un site ou sur des sols pollués ?		3	Le projet n'est pas situé sur une zone BASOL de site et sol pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?		©	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		3	Le projet n'est situé dans aucun périmètre de protection rapproché.
Dans un site inscrit ?			Le projet se situe dans le périmètre du site inscrit : Ensemble dit du Labourd (30/12/1977)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le projet se situe dans le site Natura 2000 du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi (Identifiant national : FR 7200759) et à proximité (environ 3-4 km) des sites Natura 2000 de La Nivelle (Identifiant national : FR7200785) et de la Nive (Identifiant nationnal : FR7200786
D'un site classé ?		٥	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	0	۵	Le projet consiste à remettre en état le seuil de dérivation déjà existant sur le l'Aetzegaria. Le débit de prélèvement sera variable en fonction de la période des besoins du site expérimental de l'inra (débit dérivé maximal de 50 l/s). Aucun prélèvement ne sera réalisé lorsque le débit de l'Aetzegaria est inférieur au débit réservé (20 l/s).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		3	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	1		Le projet prévoit la mise en place d'une passe à poissons sur le seuil de prise d'eau qui nécessitera des opérations de construction (utilisation béton, ouvrages divers).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
inellan-phi di	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		1	Le barrage de l'Aetzegaria existe déjà depuis plus de 30 ans. Les incidences potentielles du projet ainsi que les mesures ERC prévues seront décrites da l'étude environnementale. En particulier, le prélèvement d'eau est faible, limité dans le temps et n'aura pas d'incidence sur le milieu aquatique grâce au maintien du débit réservé. En ce qui concerne les travaux prévus, ils seront d'une emprise limitée et toutes les mesures de protection seront prises (cf. annexe). Au contraire, la construction d'une passe à poisson permettra d'améliorer la continuité écologique en permettant le franchissement piscicole.
Milieu nature				Le projet se situe sur une zone Natura 2000 et à proximité d'une ZNIEFF II. Le projet de reprise du seuil et de construction d'une passe à poissons aura peu ou pas d'impact sur la faune présente pour les raisons suivantes : au cours des travaux, de faible ampleur, des mesures de protection seront prises (hors période de reproduction, pêche de sauvetage, pas d'abattage d'vieux arbres). Au cours du fonctionnement : faible impact sur l'hydrologie du secteur court-circuité et amélioration de la continuité écologique. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est recensé sur le site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		٥	Le projet se situe à proximité d'une ZNIEFF II. Le projet de reprise du seuil et de construction d'une passe à poissons n'aura pas d'impact sur les zones de protection : au cours des travaux, de faible ampleur, grace au mesure de protection prises (hors période de reproduction, pêche de sauvetage, pas d'abattage de vieux arbres). Au cours du fonctionnement : faible impact sur l'hydrologie du secteur court-circuité et amélioration de la continuité écologique. Il n'y aura pas d'impact particulier sur le paysage ou les monuments.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		3	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	0		La commune est située dans une zone à risque de rupture de barrage. Le seuil sur l'Aetzegaria n'entrainera ou ne modifiera en rien le classement de la commune à ce titre (seuil ~ 1 m, sans classe).
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		Ø	Le projet se situe sur une zone couverte par un PPR innondation sur une zone sismique 4.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	3		Durant la durée des travaux (environ 7 semaines), des engins de chantier seront susceptibles de circuler sur le site et les routes environnantes.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Le projet impliquera une source temporaire de bruit, pendant les travaux, liée au fonctionnement des engins. Le bruit sera limité aux heures ouvrées et à la durée du chantier (7 semaines). En fonctionnement, le site n'engendrera pas de nuisances particulières. Aucune habitation ne se trouve a proximité du projet.

pon militarios gon militarios gunda signografica nest como	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	®	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	©	Les eaux de l'Aetzegaria seront dérivées, selon les besoins de la station expérimentale de l'INRA, de juin à septembre essentiellement, pour alimenter le chenal où évoluent les poissons étudiés puis intégralement restituées au cours d'eau (sans ajout d'intrants).
	Engendre-t-il des effluents ?	3	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	3	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?			Le seuil de l'Aetzegaria existe depuis de nombreuses années et fait donc partie intégrante du paysage. De plus, il n'est pas visible depuis la route passant en contrebas du site de l'INRA.
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?			
approuves	nces du projet identi ? Non Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
Entre 2018 et 2 -Création d'une -Création d'une -Projet d'aména - Modification d'a Chéraute -Régularisation Atlantiques) -Réaménageme -Création d'un d'a Chéraux sur les Ces projets ne s'a bassins versants	e-Aquitaine ont été co 019, 8 projets concerne zone d'occupation tele micro-centrale hydroe agement du bassin écre du profil hydraulique d'administrative des cerent d'une zone de mougroupe de production atiques) cours d'eau du bassin sont pas susceptibles des différents.	nsultés ent le ri mporai électric êteur c u ruisse atrales illage c hydroé hydroé	is. nilieu a re : zoi que sur de crue eau de hydroe dans l'/ electriq graphic	ne de mouillage et d'équipement Légers de Bayonne la commune de Laruns e du Labarthe sur le bassin versant du Luy de Béarn l'Ahintz sur environ 260 m pour protéger les habitations attenantes de crues électriques Beaulong et Tanneries sur la commune de Arudy (Pyrénées- Adour sur la commune de Boucau (Pyrénées-Atlantiques) que sur une dérivation du Gave de Pau sur la commune de Montaut que du Gave d'Ossau (Pyrénées-Atlantiques) idences cumulées avec la prise d'eau sur l'Aetzegaria car ils sont situés sur des
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui 📵 🐧	Non Si oui, décriv	ez lesc	queis :	
objet a un acco	Aetzegaria constitue la ord mutuel. est actuellement payé			tre l'Espagne et la France. La prise d'eau sur ce cours d'eau doit donc faire l'état espagnol.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La doctrine Eviter Réduire Compenser sera mise en place suite à l'analyse des incidences potentielles du projet sur l'environnement. Les mesures envisagées seront décrites dans le document d'évaluation environnementale contenu dans la demande d'autorisation.

Les mesures de réduction concernent en particulier la restitution du débit réservé et le rétablissement de la continuité écologique en montaison.

Les mesures prévues pour la construction de la passe à poissons sont notamment décrites dans le document fourni en annexe : "seuil sur l'Aetzegaria, projet de passe à poissons, dimensionnement et dossier de travaux, HYDRO-M, décembre 2018".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La demande d'autorisation pour le seuil de l'INRA sur l'Aetzegaria ne semble pas nécessiter d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- barrage déjà existant, installation expérimentale de l'INRA en fonctionnement depuis plus de 30 ans, absence de modification du fonctionnement
- amélioration de la continuité écologique avec la mise en place d'une passe à poissons en rive gauche du seuil
- maintien du débit réservé de 20 l/s soit 17 % du module
- débit dérivé faible pour les installations expérimentales de l'INRA en période d'étiage, en soutien de l'alimentation du Lapitxuri
- faible longueur du tronçon court-circuité (~150 m)

8. Annexes

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	_
3	paysage Jointain:	NX.
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
1	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage o	e ou pétitionne	ouvrage ou r	ir le maître d'ou	ement transmises	nnexes volonto	8.2 Autres
--	-----------------	--------------	-------------------	------------------	----------------	------------

	puelles elles se rattachent					
	Objet					
· Annexes complémentaire au formulaire de cas par cas · Seuil sur l'Aetzegaria, projet de passe à poissons, dimensionnement et dossier de travaux, HYDRO-M, décembre 2018 · Arrêté autorisant la construction d'un barrage pour alimenter un établissement de pisciculture, Direction Départementale de Agriculture et de la Forêt des Pyrénées Atlantiques						
	9. Engagement et signature					
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus					
Fait à	Sr Péc son Nobrelle 10, 28/3/2019					
Cianatura						



SEUIL SUR L'AETZEGARIA

Demande de «cas par cas» relative à la régularisation administrative du seuil

Annexes complémentaires au formulaire «cas par cas»

V1a

Processus Qualité

Rédacteur

LME

Relecteur

JYV

Validateur

JYV

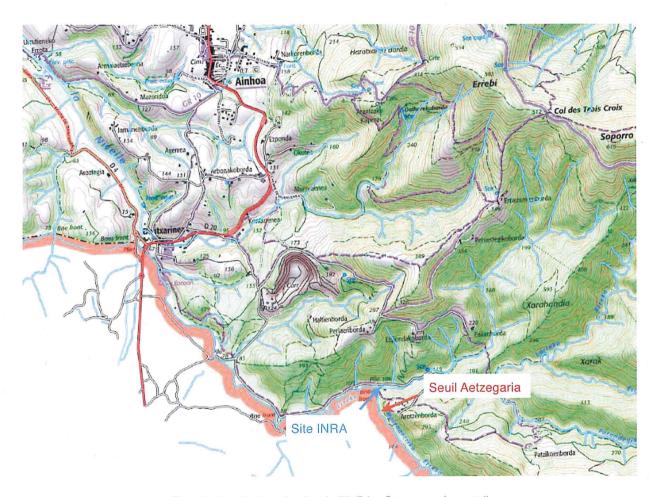


Sommaire

1.	Plan de localisation du site d'étude au 1/25000	3
2.	Localisation des installations	4
3.	Planche photographique	6
4	NATURA 2000	8



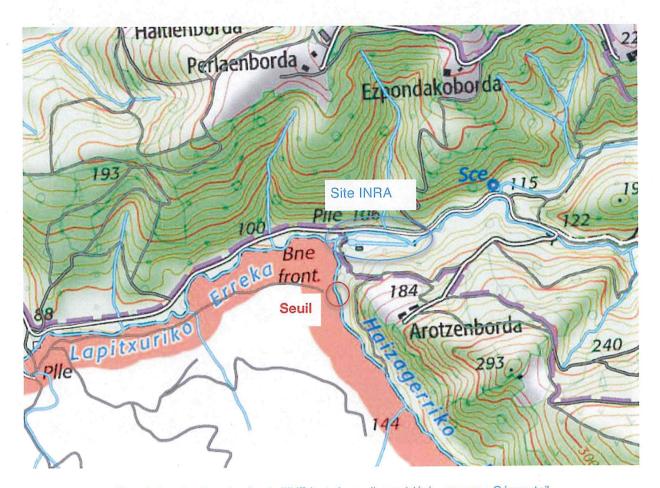
1. PLAN DE LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE AU 1/25000



Plan de localisation du site de l'INRA - Source : géoportail

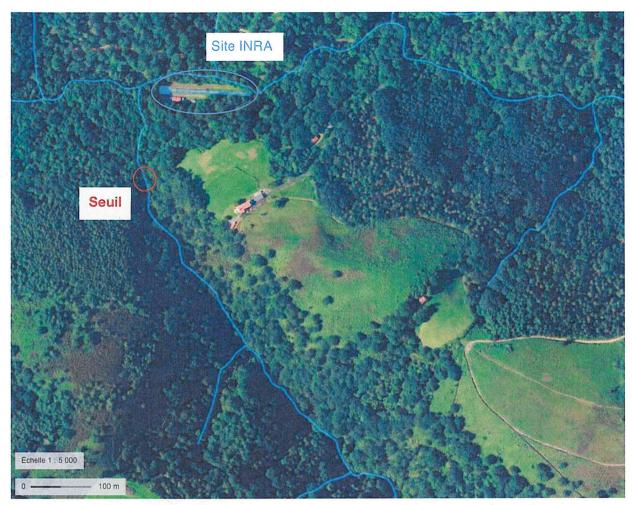


2. LOCALISATION DES INSTALLATIONS



Plan de localisation du site de l'INRA et du seuil considéré - source : Géoportail





Plan de localisation du site de l'INRA et du seuil considéré - source : Géoportail



3. PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



Vue du seuil depuis la rive gauche et fonctionnement



Vue du seuil depuis la rive droite





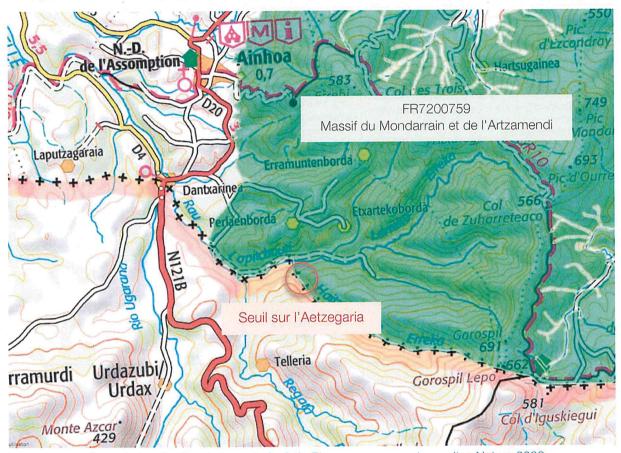


Chenal de fraie de l'installation expérimentale de l'INRA Auges d'expérimentation de l'installation expérimentale de l'INRA



4. NATURA 2000

Le projet se situe dans le site Natura 2000 du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi (Identifiant national : FR7200759).



Carte de localisation de la centrale de la Pinouse par rapport aux sites Natura 2000



Les tableaux suivants présentent les incidences potentielles en phase travaux (barrage, passe à poissons) et en phase de fonctionnement de l'ouvrage sur les espèces d'intérêt communautaire du site.

TRAVAUX					
Espèce	Intensité impact et nature	Remarques	Remarques Mesure ERC	Impact résiduel	
Trichomanes remarquable	Suppression de pied	Espèce non-observée sur le terrain.	Observation avant travaux et signalisation des pieds	Nul	
Grand Rhinolophe	Faible à nul. Risque	Très peu d'arbres abattus (5 à 10) et aucun ne présentant des caractéristiques adaptées au gîte des			
Petit Rhinolophe	de dérangement et			F <mark>aible</mark> (dérangement)	
Barbastelle d'Europe	de mortalité en cas d'abattage d'arbres à			à nul	
Murin de Bechstein	gîtes	chiroptères			
Scarabée Pique-Prune	Fort si abattage d'arbres à cavité (espèces à très fort enjeu)	Très peu d'arbres abattus (5 à 10) et aucun ne présentant des caractéristiques adaptées au développement des larves		Nul	
Lucane cerf-volant		Très peu d'arbres	. =	Nul	
Grand capricorne	Moyen si abattage d'arbres à cavité (enjeu modéré)	abattus (5 à 10) et aucun ne présentant des caractéristiques adaptées au développement des larves			
Escargot de Quimper	Moyen , écrasement d'individus	Espèce non-menacée, commune localement	Mise en place de barrières à amphibiens	Faible à nul	
Ecrevisse à pattes blanches	Faible à nul		Travaux sous batardeau, pas d'impact physique	Nul	
Desman des Pyrénées	Faible à nul	-	Travaux sous batardeau, pas d'impact physique	Nul	
Vison d'Europe	F <mark>aible</mark> à nul. Risque de dérangement	Espèce non-observée sur site, grand domaine vital, 2 à 15 km de linéaire	-	Nul	



FONCTIONNEMENT					
Espèce	Intensité impact et nature	Mesure ERC	Impact résiduel		
Trichomanes remarquable	Nul	-	-		
Grand Rhinolophe					
Petit Rhinolophe			, w		
Barbastelle d'Europe			,		
Murin de Bechstein	NET	* * **	1		
Scarabée Pique-Prune	Nul		-		
Lucane cerf-volant		, s	-		
Grand capricorne	*		.* -		
Escargot de Quimper		9			
Ecrevisse à pattes blanches	<mark>Faible</mark> à nul	Débit réservé maintenu (17 % du module), adapté au site, qui maintiendra la diversité des faciès et des écoulements	Nul		
Desman des Pyrénées	Faible, en lien avec un risque de dégradation de sa ressource alimentaire dans le secteur soumis à débit réservé	Débit réservé maintenu (17 % du module), adapté au site, qui maintiendra le développement de la ressource alimentaire du desman	Nul		
Vison d'Europe	Nul	-	-		





HYDRO-M 63 Bd Silvio Trentin 31200 Toulouse +33 (0) 5 34 45 28 10 www.hydro-m.fr



3.2.3. DIMENSIONNEMENT DE LA PASSE À POISSONS

Caractéristiques de la passe à poissons

La passe à poissons sera positionnée en rive gauche. C'est une passe à bassins à jets plongeants dont les caractéristiques (en fonctionnement normal) sont répertoriées dans le tableau suivant :

Passe à échancrures en jets plongeants			
Débit	20 l/s		
Nombre de chutes	4		
Hauteur de chute	0,25 m		
Longueur x Largeur (intérieur des bassins)	1,25 m x 0,6 m		
Largeur d'échancrure	0,15 m		
Hauteur d'eau déversante	0,18 m (jets plongeants)		
Energie dissipée	67 W/m3		

Des orifices de fond d'une taille de 15 cm x 15 cm resteront fermés pour limiter le débit mais permettront l'entretien de la passe (vidange et passage des sédiments).

Fonctionnement hydraulique de la passe

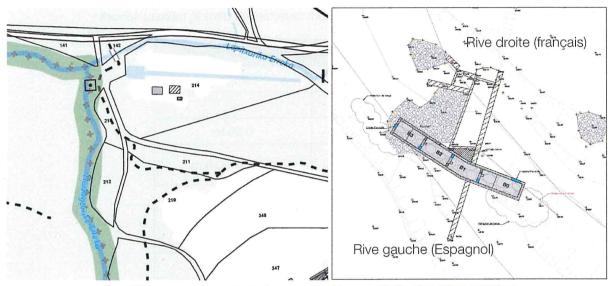
Le fonctionnement de la passe a été testé sous PASSAPOIS-S (logiciel d'HYDRO-M) en fonctionnement normal (crête du seuil), module (121 l/s) et 2 fois le module (242 l/s). Les résultats de ces simulations, présentés dans la pièce graphique 6.3, montrent :

- une attractivité très satisfaisante, puisque le débit de la passe à poissons en fonctionnement normal est de l'ordre de 20 l/s, près de 30% du mode (72 l/s), et soit la totalité du débit réservé (pas d'écoulement parasite en fonctionnement normal);
- un franchissement optimal pour la petite truite avec :
 - des chutes inférieures à 26 cm,
 - une largeur d'échancrure adaptée (15 cm),
 - des ratios respectés (dimensions des échancrures par rapport aux dimensions des bassins).
- une énergie dissipée satisfaisante sur toute la gamme de débit.



Positionnement de l'ouvrage

Le système de dérivation des eaux étant conservé en rive droite, la passe à poissons sera positionnée en rive gauche. Ce positionnement nécessite le passage sur les parcelles espagnoles pour les travaux et pour l'ancrage de l'ouvrage.



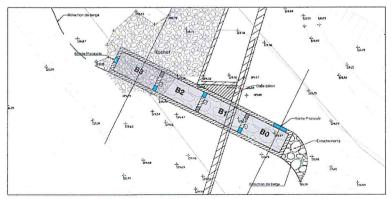
Plan IGN et parcelles cadastrales concernées, extrait du plan d'implantation

Au regard de la position approximative des berges en rive droite (en aval et en amont du seuil), et pour un positionnement optimal de l'entrée et de la sortie de la passe, le positionnement suivant est proposé :

- rive gauche,
- bassin B0 allongé de 50 cm,
- angle de 12° dans le bassin B1.

Le positionnement est visible plus précisément sur les plans de masse en annexe.

Le premier positionnement envisagé était une passe «droite». Elle nécessitait une réfection et un renforcement important des berges en aval et en amont.



Premier positionnement envisagé



3.3. DESCRIPTION DES TRAVAUX ET RÉFÉRENCE À LA NOMENCLATURE

3.3.1. RÉFÉRENCE À LA NOMENCLATURE

Les rubriques nomenclature « Loi sur l'eau » (article R214-1 du code de l'environnement) concernées par le projet de travaux au niveau du barrage sur l'Aetzegaria sont les suivantes. Le terme 'l'ouvrage" dans la colonne "objet" désigne ici la passe à poissons.

Rubrique	Objet	Critère	Régime
3. 1. 1. 0	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1°Un obstacle à l'écoulement des crues 2°Un obstacle à la continuité écologique	La passe à poissons ne constituera pas un obstacle aux crues. Au contraire, la passe à poissons laisse transiter plus d'eau qu'une simple déverse et la cote amont sera globalement plus faible que l'état actuel (cf. chapitre sur les incidences hydrauliques) La passe à poissons améliorera nettement la continuité écologique. Les batardeaux seront en terre et donc fusibles en cas de crues. Ils ne constituent donc pas un obstacle à l'écoulement des crues.	Sans objet
3. 1. 2. 0.	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3. 1. 4. 0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m	La longueur de la passe à poissons est de 5,5 m.	Déclaration
3. 1. 5. 0.	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet 2° Pas de destruction de plus de 200 m2 de frayères	L'emprise future de la passe à poissons dans le lit du cours d'eau (passe + enrochements) est de 5 m². La zone d'emprise des batardeaux n'est pas une zone favorable aux frayères des truites. De plus, la pose des batardeaux est temporaires et hors période de reproduction des truites. Il n'y a donc pas de destruction de frayères.	Déclaration
3. 2. 2. 0.	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau	Surface soustraite inférieure à 400 m2	Sans objet

NOTA : une partie du projet se trouve coté espagnol. Les autorisées espagnoles locales, et notamment la Mairie de la vallée du Baztan seront informées des travaux.

Réf. 20180017 FAU Décembre 2018



3.3.2. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Principe général

Les travaux ont deux objectifs :

- construire la passe à poissons en rive gauche,
- conforter la prise d'eau, aujourd'hui fortement dégradée par les crue

Les travaux seront effectués à sec, selon le principe général suivant :

- pose de deux batardeaux positionnés en amont et en aval du seuil en rive gauche, pêche de sauvetage,
- pompage d'épuisement pour mettre à sec la zone sous batardeau (nouvelle pêche si besoin)
- démolition du seuil en rive gauche et construction de la passe à poissons,
- reprise du seuil, pose des enrochements,
- transfert des batardeaux de la rive gauche vers la rive droite.
- passage des eaux dans la passe à poissons
- mise à sec de la prise d'eau, reprise et consolidation de celle-ci



Zones de travaux



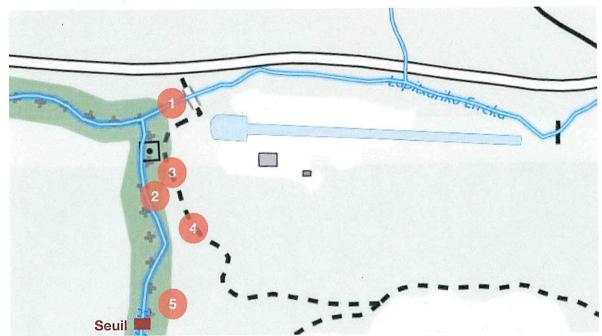
Les levés topographiques mettent en évidence une érosion de la crête du barrage, essentiellement au centre. Les travaux permetront de remettre la crête à son arase d'origine (

Accès au chantier

L'accès au chantier se fera par la rive droite de l'Aeztegaria. Deux accès sont possibles pour atteindre le barrage :

- soit par le chemin piéton qui suit le cours d'eau (photos),
- soit par le chemin adapté aux quatre roues présentés plus loin (photos).

Le deuxième chemin est au gabarit des engins de chantier et un élargissement des voies n'est a priori pas à prévoir.



Plan IGN et localisation des prises de vue suivantes





1 - Photo du passage à gué



2 - Photo du chemin d'accès piéton



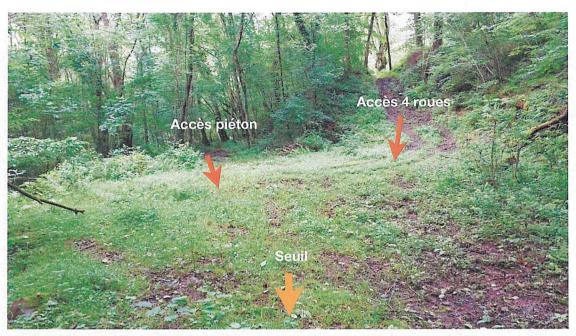


3 - Photo du début du chemin d'accès 4 roues



4 - Photo de la fin du chemin d'accès 4 roues et vue sur la zone de travaux





5 - Photo de la zone de travaux et arrivée des deux chemins d'accès

Pose et dépose des batardeaux

Le principe de pose des batardeaux se base sur l'hypothèse qu'un accord sera trouvé pour prélever la terre directement à proximité, sur les parcelles privées. Si aucun accord ne peut être trouvé, les matériaux devront être rapportés, ce qui constituera un poste de dépense supplémentaire. Le volume estimé pour les batardeaux est d'environ 10 m³.



Exemple de batardeau pour la construction d'une passe à bassin

Durée et période des travaux

Les travaux de construction seront menés sur une période d'environ 7 semaines (entre juillet et septembre) pendant la période de basses eaux de l'Aetzegaria. Les services instructeurs seront informés des travaux.

Réf. 20180017 FAU Décembre 2018



Phasage des travaux sur la passe à poissons

Phase 0 : Mise en place du chantier et sécurité du chantier (1 semaine)

- installation de la « base de vie » de chantier et installation d'une plateforme pour stocker les engins,
- présentation des éléments relatifs à la sécurité du chantier et au respect des règles (protection humaine et environnementale).

Phase 1 : pose des batardeaux et mise en à sec (3 jours)

- traversée de l'Aetzegaria par les engins de la rive droite à la rive gauche par l'amont,
- pose du batardeau amont en progressant sur le batardeau,
- pose du batardeau aval en progressant sur le batardeau,
- pompage d'épuisement des zones sous batardeaux,
- pêche de sauvetage si nécessaire.

Phase 2 : démolition du muret en rive gauche (3 jours)

- démolition chaussée évacuation des gravats en décharge.

Phase 3 : construction de la passe à poissons (4 semaines)

- terrassement de la passe à poissons,
- béton propreté de la passe à poissons,
- coffrage et ferraillage radier + bêche,
- béton radier + bêche,
- réalisation des voiles,
- plots et finition rugueuse,
- finition GC de la passe à poissons,
- aménagement des berges et des enrochements libres,
- reprise du muret à l'identique et raccord sur la passe à poissons,

Phase 4 : déplacement des batardeaux et reprise de la prise d'eau (3 semaines)

- Dépose des batardeaux (batardeau aval puis batardeaux amont). Chaque batardeau sera retroussé progressivement,
- transit des eaux dans la passe à poissons,
- pompage d'épuisement des zones sous batardeaux, pêche de sauvetage si nécessaire.
- reprise de l'arase du seuil et reprise de la prise d'eau
- dépose du batardeau, mise en ressuyage des terres et le cas échéant mise en décharge,

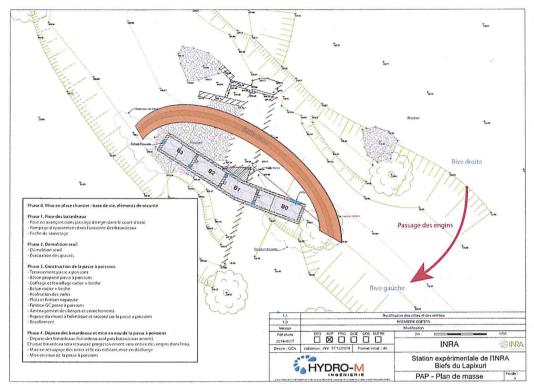
Durée totale chantier prévisionnelle : 9 - 10 semaines.

Décembre 2018



Réf. 20180017

Positionnement des batardeaux



Positionnement des batardeaux amont et aval pour le chantier de la passe à poissons

Les batardeaux seront positionnés en rive gauche pour la construction de la passe à poissons. Pendant la phase de travaux, l'Aetzegaria pourra s'écouler en rive droite.

Au regard des faibles débits, hauteurs d'eau et dimensions de l'Aetzegaria (en particulier pendant la période de travaux, en étiage) les engins pourrons traverser le cours d'eau en amont du seuil sans soucis.

Une fois la passe à poissons construite, les batardeaux seront déplacés en rive droite pour travailler sur la prise d'eau. L'Aetzegaria pourra alors s'écouler par la passe à poissons.



Zone de passage de la rive droite à la rive gauche en amont du seuil (ici à 2 x le module)

17 FAU Dé



4. DOCUMENT D'INCIDENCES

4.1, INCIDENCES DES TRAVAUX ET MESURES DE RÉDUCTION

4.1.1. SUR LE MILIEU PHYSICO-CHIMIQUE

Les travaux envisagés sont susceptibles d'impacter la qualité des eaux à plusieurs niveaux :

- pollution par déversement accidentel de laitance de béton ou par écoulement des eaux de lavage des toupies béton,
- pollution par déversement accidentel d'hydrocarbures provenant des engins de chantier,
- augmentation du taux de matières en suspension (MES), notamment lors de la mise en place et du retrait des batardeaux, de la création des pistes d'accès, de la circulation des engins,
- le cas échéant, pollution par remise en suspension d'éventuels polluants contenus dans les sédiments remobilisés.

Le site ne semble pas présenter de risque de pollution particulière par remise en circulation de polluants spécifiques

Matières en suspension

La circulation des engins au niveau de la zone d'accès et dans l'enceinte des travaux ainsi que le déroulement du chantier entraîneront des émissions de poussières qui pourront se déposer dans l'Aetzegaria. L'augmentation de MES liée à cette activité restera faible et la vitesse de circulation des engins sera réduite pour limiter l'envol des particules fines.

Les travaux pourront également entraıner une augmentation de la concentration en matières en suspension en aval du seuil en raison de la mise en place et du retrait des batardeaux.

Le batardeau sera constitué de graves et d'enrochement (en partie soumise à l'érosion) et si besoin étanchéifié par un géotextile. Il sera construit de façon progressive depuis la berge, et les matériaux utilisés seront compactés au fur et à mesure pour limiter le risque d'augmentation de la concentration des eaux en matières en suspension. De la même manière les batardeaux seront retirés du lit vers la berge, de manière progressive. La concentration des eaux en matières en suspension à l'aval du barrage devrait ainsi être très limitée. L'augmentation de la concentration en MES liée à la mise en place des batardeaux sera ponctuelle et essentiellement limitée aux périodes de construction et d'enlèvement.

Le cas échéant, un bassin de décantation des eaux de pompages pourra être mis en place à l'aval de la zone de travaux, de façon à ne pas restituer directement au cours d'eau les eaux pompée à l'intérieur du batardeau et potentiellement chargées en matières en suspension. Laitance de béton, hydrocarbures, graisses

Réf. 20180017 FAU Décembre 2018



Laitance de béton, hydrocarbures, graisses

L'utilisation de béton pour construire la nouvelle passe à poissons et le fonctionnement quotidien des engins peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau. Les principaux risques liés à cette activité sont le déversement accidentel de laitance de béton ou d'hydrocarbures dans la rivière. La zone de travaux sera mise en assec et protégée par des coffrages étanches et des batardeaux, et la passe à poissons sera réalisée au maximum à partir d'éléments bétons préfabriqués. Il y aura peu de circulation des engins de chantier dans le cours d'eau grâce à la construction de pistes d'accès, qui seront ensuite retirées. Les risques d'écoulement de laitance de béton ou d'hydrocarbures dans l'Aetzegaria sont donc faibles.

Les engins de chantier seront en parfait état de marche et toutes les opérations d'entretien (vidange, nettoyage du matériel, etc.) seront impérativement réalisées à l'écart du cours d'eau. La submersion des batardeaux en cas de crue peut entraîner une pollution si des engins sont présents. Les engins roulants seront donc déplacés tous les soirs et seront entreposés en berges.

De plus les incidences seront minimisées par le fait que les travaux auront lieu en période d'étiage, hors période de précipitations abondantes.

4.1.2. SUR L'HYDRAULIQUE AMONT

La mise en place des batardeaux va réduire la longueur de déverse au seuil pendant la phase travaux (c'est-à-dire 8 semaines environ, en étiage). Cette moindre déverse entrainera une augmentation de la ligne d'eau amont.

L'impact théorique sur la ligne amont en étiage est très faible, les débits de l'Aetzegaria sont en moyenne faibles de juillet à septembre.

Le réajustement des coefficients d'écoulement au seuil pour retrouver les cotes observées sur le terrain permettent d'évaluer l'évolution des lignes d'eaux en période de travaux :

Débit Aetzegaria	22 l/s	230 l/s
(module : 121 l/s)	QMNA5	2 x module
Cote fil d'eau amont (NGF) observé/théorique	110,00	110,09
Cote fil d'eau simulée pendant les travaux	110,02	110,17
Écart	+ 2 cm	+ 8 cm

L'augmentation de la ligne d'eau à l'étiage est donc limitée, sans impact particulier sur l'amont.



4.1.3. SUR LE MILIEU BIOLOGIQUE

Milieu aquatique

Les risques d'impacts des batardeaux sont les suivants :

- perturbation et mortalité de la faune piscicole,
- · destruction de frayères potentielles,
- mortalité de la faune benthique.

Lors de la confection des batardeaux, la pelle mécanique va déplacer les graves, ce qui entrainera une fuite des poissons vers l'amont et vers l'aval, et donc un risque de mortalité très faible des adultes. Les travaux étant faits en dehors de la période de reproduction de la truite, il n'y aura pas de risque de mortalité d'alevins ou d'oeuf sous gravier.

Une pêche de sauvetage sera réalisé avant la pose et une fois les batardeaux posés (après pompage des eaux) évitant tout risque de mortalité d'individus.

La granulométrie observée en amont du seuil peut être adaptée à la formation de frayères. Les travaux étant réalisés en dehors de la période de reproduction de la truite, aucune frayère à proprement parler ne sera dégradée. Il est possible suite aux travaux, que la zone amont du seuil soit impropre à la création de frayère au cours du premier hiver. Néanmoins, les premiers épisodes de hautes eaux réorganiseront naturellement la granulométrie permettant à nouveau la création de frayères.

Une mortalité partielle de la faune benthique est inévitable. Il s'agit d'espèces au cycle court, qui se réinstalleront rapidement après la remise en eaux du site. L'impact est donc jugé faible.

L'impact général des travaux sur la faune aquatique est jugé faible.

Milieu terrestre

Les espèces terrestres susceptibles d'être impactées par les travaux sont toutes d'intérêt communautaire.

Les espèces concernées par les travaux sont : les chiroptères, le scarabée pique-prune, le grand capricorne, le lucane cerf-volant, le trichomanes remarquable et l'escargot de Quimper.

Escargots de Quimper

La présence de l'escargot est potentielle sur site (2 individus trouvés vers le Lapitxuri). L'impact des travaux peut-être fort, avec un risque de mortalité par écrasement. L'espèce d'escargots de Quimper n'est globalement pas menacée, rien qu'au Pays basque, bien que localisée, elle n'est pas rare (plus de 100 stations récentes sont connues) et peut s'avérer localement abondante.

Des dispositions seront donc prises pendant les travaux afin que cette espèce ne soit pas impactée :

- ▶ Préalablement au chantier, les pistes d'accès seront balisées et une vérification sera faite pour s'assurer de l'absence d'escargot sur la zone ;
- Les pistes d'accès seront protégées par un film polyane relevé verticalement afin d'empêcher les escargots de Quimper potentiellement présents de passer sur les pistes.

Réf. 20180017 FAU Décembre 2018



▶ Chaque matin, un inspection de la piste d'accès sera faite pour vérifier l'absence d'escargot dans la zone des travaux.

Ce type d'aménagement, similaire aux barrières à amphibiens, est couramment installé sur les chantiers et illustrés ci-après.



Exemple de barrière anti-batraciens

L'impact sur l'escargot de Quimper sera donc nul.

Trichomanes

Le trichomane n'a pas été observé sur la zone de chantier, ni en rive gauche, ni en rive droite. Une reconnaissance sera mené juste avant le démarrage du chanter. Si des pieds sont observés, ils seront matérialisés de manière à les éviter au maximum.

Les travaux n'auront donc pas d'impacts sur le trichomanes.

Chiroptères

L'impact principal sur les chiroptères est essentiellement lié au risque de mortalité/dérangement en lien avec la coupe d'arbre qui pourraient accueillir des gîtes et au dérangement, en raison d'une présence humaine quotidienne et des engins.

Moins d'une dizaine d'arbres seront coupés pour la mise en place du chantier. Il s'agit pour la plupart d'arbres jeunes, de diamètre réduit, qui n'offrent aucune possibilité particulière de gîte.

Les travaux n'auront donc pas d'impact sur les chiroptères, hormis un dérangement ponctuel pendant la durée du chantier. L'impact des travaux sur les chiroptères est donc jugé faible à nul.



• Scarabée pique-prune

Le scarabée pique prune est potentiellement présent sur la zone d'étude. Néanmoins, l'habitat de l'espèce est très caractéristique, puisque le développement larvaire se déroule dans de grandes cavités avec un fort volume de carie, généralement dans des arbres très âgés (au moins 150-200 ans pour les chênes). Ce type d'arbre n'est pas présent sur la zone de chantier.

L'impact des travaux sur le scarabée pique-prune est donc jugé faible à nul.



Aetzegaria et substrat en amont du seuil





Zone de travaux au niveau du seuil, quelques arbustes

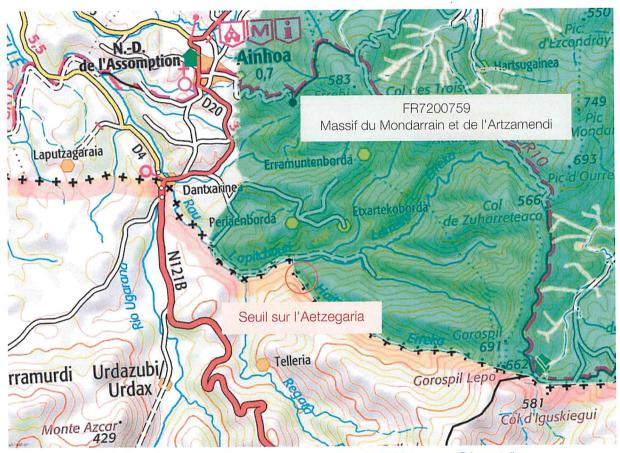


Zone de travaux au niveau du seuil, quelques arbustes



4.1.4. INCIDENCES DES TRAVAUX SUR LES SITES NATURA 2000

4.1.4.1. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000



Localisation du site par rapport aux sites Natura 2000 : source Géoportail

Le seuil sur l'Aezeguarria est situé dans un site Natura 2000, directive Habitats :

Identifiant: FR7200759

Nom: Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi

La fiche technique de ce site figure en annexe.



4.1.4.2. HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉES PAR LE PROJET

• Habitats

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est recensé sur le site.

• Espèces

Le tableau ci-dessous synthétise le tableau présenté dans l'état initial :

Espèce		Présence	
Trichomanes speciosum	Trichomanes remarquable	Potentielle	
Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	Probable	
Rhinolophus hipposideros	Petit Rhinolophe	Potentielle	
Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale	Non	
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	Potentielle	
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	Non	
Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein	Potentielle	
Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	Non	
Osmoderma eremita	Scarabée Pique-Prune	Potentielle	
Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	Potentielle	
Cerambyx cerdo	Grand capricorne	Potentielle	
Elona quimperiana	Escargot de Quimper	Potentielle	
Margaritifera margaretifera	Mulette perlière	Non a priori	
Austropotamobius pallipes	Ecrevisse à pattes blanches	Potentielle	
Emys orbicularis	Cistude d'Europe	Peu probable	
Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées	Potentielle	
Mustela lutreola	Vison d'Europe	Potentielle	



4.1.4.3. INCIDENCES, MESURES ERC ET INCIDENCES RÉSIDUELLES

Espèce	Intensité impact et nature	Remarques	Remarques Mesure ERC	Impact résiduel
Trichomanes remarquable	Suppression de pied	Espèce non-observée sur le terrain.	Observation avant travaux et signalisation des pieds	Nul
Grand Rhinolophe	Faible à nul. Risque de	Très peu d'arbres		
Petit Rhinolophe	dérangement et de	abattus (5 à 10) et aucun ne présentant des caractéristiques adaptées au gîte des chiroptères		Faible
Barbastelle d'Europe	mortalité en cas d'abattage d'arbres à		July of the Landing	(dérangement) à nul
Murin de Bechstein	gîtes			
Scarabée Pique-Prune	Fort si abattage d'arbres à cavité (espèces à très fort enjeu)	Très peu d'arbres abattus (5 à 10) et aucun ne présentant des caractéristiques adaptées au développement des larves	ene protekt Luigen ich in Bulde verkom til spring Ver	Nul
Lucane cerf-volant Grand capricorne	<mark>Moyen</mark> si abattage d'arbres à cavité (enjeu modéré)	Très peu d'arbres abattus (5 à 10) et aucun ne présentant des caractéristiques adaptées au développement des larves		Nul
Escargot de Quimper	Moyen , écrasement d'individus	Espèce non-menacée, commune localement	Mise en place de barrières à amphibiens	Faible à nul
Ecrevisse à pattes blanches	F <mark>aible</mark> à nul	Lifeon ele cariotrecto de	Travaux sous batardeau, pas d'impact physique	Nul
Desman des Pyrénées	Faible à nul	-	Travaux sous batardeau, pas d'impact physique	Nul
Vison d'Europe	Faible à nul. Risque de dérangement	Espèce non-observée sur site, grand domaine vital, 2 à 15 km de linéaire	USUM SI SL	Nul

4.1.5. SUR LES USAGES

Le seul usage de ce seuil est l'alimentation du site expérimental de l'INRA en période d'étiage. Il n'y aura pas d'impact sur les usages.



4.2. INCIDENCES DU FONCTIONNEMENT DE LA PASSE À POISSONS

4.2.1. SUR LE MILIEU PHYSIO-CHIMIQUE

En fonctionnement, l'ouvrage de montaison n'aura aucune incidence sur les caractéristiques physico-chimiques de l'Aetzegaria.

Comme présenté ci-après, l'alimentation de la passe à poissons aura très peu d'impacts sur la cote amont de l'Aetzegaria, et cet impact diminuera au fur et à mesure de l'augmentation du débit de l'Aetzegaria. La très légère déverse en moins n'aura aucune incidence sur l'oxygénation des eaux ou leur qualité physico-chimique.

4.2.2. SUR L'HYDRAULIQUE

Sur le niveau d'eau à l'étiage

En fonctionnement actuel, les mesures permettent d'estimer que le niveau amont, en étiage (QMNA5) se situe à une cote légèrement supérieure à 109,99 m NGF, c'est à dire la cote de crête du seuil. Dans le pire des cas, le niveau d'eau sera égal à 109,99 m NGF.

Le fonctionnement de la nouvelle passe à poissons, alimentée théoriquement avec un débit de l'ordre de 20 l/s en fonctionnement normal n'aura aucune incidence sur le niveau d'eau amont.

4.2.3. SUR LE MILIEU BIOLOGIQUE

Le fonctionnement de la passe à poissons n'aura aucune incidence sur la qualité du milieu mais aura en revanche un effet bénéfique sur la libre circulation des poissons à la montaison.

Réf. 20180017 FAU Décembre 2018



4.2.4. SUR LES SITES NATURA 2000

Espèce	Intensité impact et nature	Mesure ERC	Impact résiduel	
Trichomanes remarquable	Nul	-	7 7 1-	
Grand Rhinolophe				
Petit Rhinolophe				
Barbastelle d'Europe	y		-	
Murin de Bechstein	Nul		de de	
Scarabée Pique-Prune	Nui			
Lucane cerf-volant				
Grand capricorne				
Escargot de Quimper			2 0	
Ecrevisse à pattes blanches	Faible à nul	Débit réservé maintenu (17 % du module), adapté au site, qui maintiendra la diversité des faciès et des écoulements	Nul	
Desman des Pyrénées	Faible, en lien avec un risque de dégradation de sa ressource alimentaire dans le secteur soumis à débit réservé	Débit réservé maintenu (17 % du module), adapté au site, qui maintiendra le développement de la ressource alimentaire du desman	Nul	
Vison d'Europe	Nul		-	

4.2.5. SUR LE MILIEU HUMAIN ET LES USAGES

Le seul usage de ce seuil est l'alimentation du site expérimental de l'INRA en période d'étiage. Il n'y a pas d'impact du fonctionnement de la passe à poissons sur les autres usages.



5. MOYENS DE SURVEILLANCE ADOPTÉS

5.1. PÉRIODE DE TRAVAUX

Le tableau ci-après synthétise les mesures de réduction prises pendant les travaux.

Objet	Impacts ou risques d'impact	Intensité	Mesure de réduction, remarques	Intensité impact résiduel
Travaux en cours d'eau	Coupe d'arbres avec gîtes potentiels (chiroptères)	Fort	Limiter au maximum la coupe (10 individus environ), maintien des arbres si gîte observé (très peu de risque)	Nul
	Export d'arbres à potentiel saproxylique	Fort	Arbres à couper jeunes. Les arbres présentant les caractéristiques pour abriter des insectes saproxyliques doivent être maintenus.	Nul
	Risque de pollution,	Moyen	Les batardeaux seront confectionné avec les graves du cours d'eau, ce qui limite les risques de pollution	Nul
	Augmentation des MES	Moyen à faible	L'augmentation des MES est inévitable lors de la mise en place des batardeaux (pose et pompage). Si besoin, un bassin de décantation sera utilisé pour décanter les eaux de pompage	Faible à nul

5.2. EXPLOITATION ET ENTRETIEN DE L'OUVRAGE

Entretien de la passe

L'exploitation et l'entretien de la passe à poissons comprendra une visite mensuelle hors période de migration et 3 à 4 visites mensuelles en période de migration des truites (fin été - début hiver), ainsi qu'une visite après chaque période de crue.

Echelle limnimétrique

Le bon fonctionnement du dispositif piscicole étant lié au maintien d'une cote minimale à l'amont, un dispositif de contrôle sera mis en place. Il prendra la forme d'une échelle limnimétrique située en amont de la passe à poissons. L'échelle sera visible depuis la berge. Le zéro sera sur la cote minimale (110,00 m NGF).

Réf. 20180017 FAU Décembre 2018